



**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE HUNTINGDON**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la Ville de Huntingdon du lundi 3 mars 2025 à 19h00, tenue en la salle du Conseil sise au 23 de la rue King, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément à la **Loi sur les Cités et Villes**, sont présents le maire André Brunette et les conseillers Denis St-Cyr, Andrea Geary, Florent Ricard, Maurice Brossoit et Rémi Robidoux formant quorum sous la présidence du maire.

Sont également présentes : mesdames Johanne Hébert, directrice générale et Denyse Jeanneau, greffière.

Est absent : le conseiller Dominic Tremblay.

---

**Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum**

Le quorum est constaté sous la présidence du maire, monsieur André Brunette.

**25-03-03-6850**

**Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit  
Appuyé par monsieur Florent Ricard  
Et résolu à l'unanimité:**

**Que** le maire André Brunette procède à l'ouverture de la séance ordinaire du lundi 3 mars 2025 à 19 h 00.

Adopté

**ORDRE DU JOUR**

- A) Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum;
- B) Adoption de l'ordre du jour;
- C) Annonces et dépôt des documents :
  - 1. Rapport sur la situation financière au 28 février 2025;
  - 2. Dépôt de la liste des dépenses autorisées en février 2025;
  - 3. Rapport sur la situation financière investissement au 28 février 2025;
  - 4. Dépôt de la liste des dépenses investissement autorisées en février 2025;
- D) Période d'information du maire;
- F) Période de questions du public;

**10. – ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

- 10.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2025;

**20. – CONTRATS & ENTENTES**

- 20.1 Autorisation - Contrat pour la fourniture d'un module de jeu à l'île Russel ;
- 20.2 Autorisation - Octroi de contrat –Tetra Tech– Offre de services professionnels 53443TTM (10OSV)-Plan de gestion des actifs en eau (PGA-Eau);

- 20.3** Autorisation - Offres de service de la MRC du Haut-Saint-Laurent – Codification administrative des amendements 882-2016 et 884-2016;

### **30. – ADMINISTRATION & FINANCES**

- 30.1** Autorisation – Demande de contribution financière – Exposition de camions lourds et voitures anciennes - Big Iron and Classic Car;
- 30.2** Autorisation - Demande de contribution financière – Club de Curling de Huntingdon;
- 30.3** Autorisation - Demande de soutien Ambioterra- Projet Accès à la nature pour tous en Montérégie Ouest;

### **40 – RÉGLEMENTATION**

- 40.1** Approbation - Adoption du règlement no. 980-2025 modifiant le règlement de zonage 512;
- 40.2** Approbation – Adoption du règlement no. 982-2025 modifiant le règlement de zonage 512 portant sur diverses dispositions;
- 40.3** Autorisation - Dérogation mineure no. 2023-13 – 81 rue Girard - Modification de la résolution no. 23-09-21-6354;
- 40.4** Avis de motion, dépôt et présentation du règlement no. 985-2025 concernant l'établissement d'une tarification pour certains secteurs d'activités de la ville de Huntingdon
- 40.5** Adoption –Projet de règlement no. 985-2025 concernant l'établissement d'une tarification pour certains secteurs d'activités de la ville de Huntingdon;
- 40.6** Approbation - Attribution d'un nom officiel pour une nouvelle voie de communication – Rue du Bicentenaire;

### **50 – NOMINATION & GESTION DU PERSONNEL**

**50.1**

### **60 –VARIA**

- 60.1** Demande au ministère des Transports –Analyse de la conduite d'eaux pluviales;

### **70 – RAPPORT DES COMITÉS ET DES CONSEILLERS**

- 70.1** Monsieur Denis St-Cyr:
- 70.2** Madame Andrea Geary:
- 70.3** Monsieur Dominic Tremblay:
- 70.4** Monsieur Florent Ricard:
- 70.5** Monsieur Maurice Brossoit:
- 70.6** Monsieur Rémi Robidoux:

Levée de la séance.

### **Adoption de l'ordre du jour**

**Considérant que** les membres du conseil ont pris connaissance des sujets à l'ordre du jour.

25-03-03-6851

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux  
Appuyé par monsieur Florent Ricard  
Et résolu à l'unanimité:**

**D'adopter** l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Huntingdon du lundi 3 mars 2025 tel que présenté.

Adopté

### **ANNONCES ET DÉPÔT DES DOCUMENTS**

#### **Rapport sur la situation financière au 28 février 2025**

Le rapport des activités financières de la Ville de Huntingdon au 28 février 2025 est déposé.

#### **Dépôt de la liste des dépenses autorisées au 28 février 2025**

En vertu de l'article 477.2 de la Loi sur les Cités et Villes, la liste des dépenses autorisées au 28 février 2025 est déposée.

La liste des dépenses autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait partie intégrante du procès-verbal.

Je, Johanne Hébert, trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

---

***Johanne Hébert, trésorière***

#### **Rapport sur la situation financière - Investissement au 28 février 2025**

Le rapport des activités d'investissement de la Ville de Huntingdon au 28 février 2025 est déposé.

#### **Dépôt de la liste des dépenses investissement autorisées en février 2025**

En vertu de l'article 477.2 de la **Loi sur les Cités et Villes**, la liste des dépenses d'investissements autorisées au 28 février 2025 est déposée.

La liste des dépenses d'investissement autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait partie intégrante du procès-verbal.

Je, Johanne Hébert, trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

---

***Johanne Hébert, trésorière***

## **Période d'information du maire**

Aucun sujet.

## **Période de questions du public**

Une période de questions est allouée aux personnes présentes dans la salle des délibérations, en vertu de l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes*.

## **10. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

### **Adoption des procès-verbaux**

#### **Séance ordinaire du lundi 3 février 2025**

**Considérant que** la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 3 février 2025;

**Considérant** la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19).

25-03-03-6852

**Il est proposé par madame Andrea Geary  
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 3 février 2025 est adopté tel que présenté par la greffière.

Adopté

## **20. CONTRATS**

### **Contrat pour la fourniture d'un module de jeu à l'île Russel**

**Considérant que** la Ville a demandé à la compagnie «Jeux 1000 Pattes» de lui déposer une proposition budgétaire pour la fourniture d'un module de jeu de parc dans le cadre d'un projet d'aménagement à l'Île Russel ;

**Considérant que** le module de jeu est de la série *Maison dans un arbre* M-072-23 et que quatre (4) jeux sur ressort sont offerts à titre promotionnel, le tout pour un montant de 119 120 \$ incluant les frais d'installation et de transport, excluant les taxes applicables.

25-03-03-6853

**Il est proposé par madame Andrea Geary  
Appuyé par monsieur Maurice Brossoit  
Et résolu à l'unanimité :**

**QUE** le conseil municipal autorise l'acquisition de la structure de jeux de la série *Maison dans un arbre* M-072-23 et des quatre (4) jeux sur ressort offert à titre promotionnel de la compagnie «Jeux 1000 Pattes», pour un montant de 119 120 \$ excluant les taxes applicables.

**Que** la dépense de 125 061,11 \$ soit financée à même le surplus affecté à cet effet.

Adopté

**Octroi de contrat –Tetra Tech– Offre de services professionnels 53443TTM (10OSV)-Plan de gestion des actifs en eau (PGA-Eau)**

**Considérant que** la Ville de Huntingdon a pris connaissance de la lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation lui octroyant une contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024-2028;

**Considérant qu'à** la contribution gouvernementale de base de 1 098 020 \$ accordée à la Ville dans le cadre du Programme (TECQ) 2024-2028, il pourrait s'ajouter une bonification de 10% soit 109 802 \$ conditionnelle au respect de critères écoresponsables en adoptant la démarche de gestion des actifs municipaux en eau (GMA);

**Considérant que** depuis le 1<sup>er</sup> avril 2024, une bonification de l'aide financière au programme PRIMEAU 2023 est accordée aux villes et aux municipalités qui se sont engagées à faire une démarche de gestion des actifs municipaux en eau;

**Considérant que** la Ville a reçu une offre de service de la firme Tetra Tech afin de réaliser un plan de gestion des actifs en Eau qui permettra d'optimiser l'utilisation et la performance des actifs, ce qui se traduit par des économies, une meilleure efficacité opérationnelle;

**Considérant que** les honoraires professionnels engagés pour la réalisation d'un PGA-Eau sont admissibles à un remboursement via la priorité 2 de la TECQ 2024-2028;

**Considérant** l'offre de service présentée par la compagnie Tetra Tech au montant de 14 650\$, plus les taxes applicables.

25-03-03-6854

**Il est proposé par monsieur Florent Ricard  
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**Que** le conseil municipal autorise l'octroi du contrat à la compagnie Tetra Tech pour la réalisation d'un plan de gestion des actifs en eau (PGA-eau) plus les taxes applicables.

**Que** la dépense de 15 380,67 \$ au poste 02-413-00-411 soit financée à même la contribution financière gouvernementale de la TECQ 2024-2028.

Adopté

**Offres de service de la MRC du Haut-Saint-Laurent – Codification administrative des amendements 882-2016 et 884-2016**

**Considérant qu'il** y a lieu d'intégrer les amendements numéro 882-2016 et 884-2016 au règlement de plan d'urbanisme numéro 511 de la Ville de Huntingdon;

**Considérant qu'il** y a lieu de modifier la carte «Des grandes affectations de Huntingdon»;

**Considérant** l'offre présentée par la MRC du Haut-Saint-Laurent pour la codification administrative des amendements 882-2016 et 884-2016 pour les services suivants :

Service	Temps	Tarif	Montant
Urbaniste	0.5 heure	90.00 \$	45.00 \$
Adj. Adm/secrétariat	1 heure	60.00 \$	60.00 \$
Géomaticien/Cartographe	4 heures	65.00 \$	260.00 \$
		TOTAL	365,00 \$

25-03-03-6855

**Il est proposé par madame Andrea Geary  
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**Que** le conseil municipal accepte l'offre de service pour la codification administrative des amendements 882-2016 et 884-2016 présentée par la MRC du Haut-Saint-Laurent au montant de 365,00 \$ plus les taxes applicables.

**Que** la dépense de 383,21 \$ soit financée à même le budget prévu au poste 02 610 00 453.

Adopté

### **30. ADMINISTRATION & FINANCES**

#### **Demande de contribution financière – Exposition de camions lourds et voitures anciennes - Big Iron and Classic Car**

**Considérant que** le 21 juin 2025, la compagnie John Darragh Trucking; tiendra la quatrième édition Big Iron and Classic Car sur le site du terrain de la Société agricole de Huntingdon;

**Considérant que** le comité organisateur sollicite une contribution financière de la Ville pour le financement de l'activité;

**Considérant que** les profits seront versés à la Fondation de l'hôpital du comté de Huntingdon ainsi qu'à d'autres œuvres caritatives locales.

25-03-03-6856

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux  
Appuyé par monsieur Maurice Brossoit  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le conseil municipal accorde une contribution financière au montant de 1 000 \$ à John Darragh Trucking pour la tenue de l'évènement Big Iron and Classic Car.

**Que** la dépense de 1 000 \$ soit financée à même le budget prévu au poste budgétaire 02-701-90-970.

Adopté

#### **Demande de contribution financière – Club de Curling de Huntingdon**

**Considérant que** le Club de curling de Huntingdon, fondé en 1891, est un emblème pour la ville de Huntingdon;

**Considérant que** le Club de Curling de Huntingdon demande à la Ville une contribution financière pour assurer la survie de leur organisme et le maintien de leurs activités.

25-03-03-6857

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr  
Appuyé par madame Andrea Geary  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** soit octroyée au Club de curling de Huntingdon une contribution financière de 2 365 \$.

**Que** la dépense de 2 365 \$ soit imputée et financée à même le poste budgétaire 02-701-90-970.

Adopté

**Demande de soutien Ambioterra- Projet Accès à la nature pour tous en Montérégie Ouest**

**Considérant que** la Ville a à cœur la protection de la biodiversité et des écosystèmes.

**Considérant que** l'organisme Ambioterra a présenté une demande de soutien monétaire et/ou en ressource humaine pour son projet Accès à la nature pour tous en Montérégie-Ouest, visant à développer un circuit écotouristique dans les 5 MRC de la Montérégie Ouest, comprenant un circuit dans la Ville de Huntingdon.

**Considérant que** leur objectif est de faire découvrir les richesses naturelles et les initiatives locales en faveur de l'environnement, telles que les paysages magnifiques, la faune et la flore diversifiées, ainsi que les entreprises agricoles locales engagées dans des pratiques durables.

25-03-03-6858

**Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit  
Appuyé par monsieur Florent Ricard  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** soit octroyée à l'organisme Ambioterra une contribution financière de 200\$.

**Que** la Ville de Huntingdon offre un soutien en main-d'œuvre pour l'installation de pancartes pour le circuit écotouristique.

**Que** la dépense de 200\$ soit imputée et financée à même le poste budgétaire 02-701-90-970.

Adopté

#### **40. RÉGLEMENTATION**

**Adoption du règlement no. 980-2025 modifiant le règlement de zonage 512**

**Considérant qu'il** y a lieu de modifier le règlement de zonage numéro 512;

**Considérant qu'un** avis de motion a été donné par madame Andrea Geary à la séance du 13 janvier 2025;

**Considérant que** le premier projet de règlement no 980-2025 a été présenté et déposé par madame Andrea Geary à la séance ordinaire du 13 janvier 2025;

**Considérant** l'adoption du premier projet de règlement 980-2025 à la séance ordinaire tenue le 13 janvier 2025;

**Considérant** l'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement tenue le 30 janvier 2025;

**Considérant** l'adoption du deuxième projet de règlement no. 980-2025 à la séance ordinaire du 3 février 2025;

**Considérant qu'**aucune demande valide pour la tenue d'un scrutin référendaire n'a été reçue à la Ville à l'égard du second projet de règlement;

**Considérant qu'**une copie du règlement no 980-2025 a été remise aux membres du conseil municipal conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q, c.C-19).

25-03-03-6859

**Il est proposé par madame Andrea Geary  
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux  
Et résolu à l'unanimité :**

**D'adopter** le règlement no 980-2025 modifiant le règlement de zonage 512.

Adopté

**Adoption du règlement no. 982-2025 modifiant le règlement de zonage 512 portant sur diverses dispositions**

**Considérant que** la ville souhaite modifier les normes relatives aux remises;

**Considérant qu'**un avis de motion a été donné par monsieur Rémi Robidoux à la séance du 3 février 2025;

**Considérant que** le projet de règlement no 982-2025 a été présenté et déposé par monsieur Rémi Robidoux à la séance ordinaire du 3 février 2025;

**Considérant** l'adoption du premier projet de règlement 982-2025 à la séance ordinaire tenue le 3 février 2025;

**Considérant** l'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement tenue le 27 février 2025;

**Considérant qu'**aucune disposition du présent règlement n'est susceptible d'approbation référendaire en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1);

**Considérant qu'**une copie du règlement no 982-2025 a été remise aux membres du conseil municipal conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q, c.C-19).

25-03-03-6860

**Il est proposé par madame Andrea Geary  
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux  
Et résolu à l'unanimité :**

**D'adopter** le règlement no 982-2025 modifiant le règlement de zonage 512 portant sur diverses dispositions.

Adopté

**Dérogation mineure no. 2023-13 – 81 rue Girard - Modification de la résolution no. 23-09-21-6354**

**Considérant** l'adoption de la résolution no. 23-09-21-6354 adoptée lors de la tenue de la séance extraordinaire du 21 septembre 2023 pour autoriser l'implantation dérogatoire d'un immeuble d'habitation tri familial au 81, rue Girard.

**Considérant que** dans le cadre de la confection du certificat d'implantation à la suite de la construction du bâtiment, l'arpenteur-géomètre a constaté des écarts dans les marges de recul latéral en rapport à celles autorisées par la résolution no 23-09-21-6354, soit :

- la marge latérale droite du bâtiment principal est dérogatoire de 2,23 m au lieu de 2,45 m, soit un écart de 0,22 m;
- la marge latérale gauche du bâtiment principal est dérogatoire de 1,76 m au lieu de 1,54 m, soit un écart de (0.22) m.

**Considérant qu'il** y a lieu de modifier la résolution no. 23-09-21-6354 afin de rendre conforme lesdites marges.

25-03-03-6861

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr  
Appuyé par monsieur Maurice Brossoit  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**Que** le conseil municipal autorise la modification de la résolution no. 23-09-21-6354 pour l'immeuble d'habitation trifamilial du 81 rue Girard, connu sous le numéro de lot 3 229 836 afin d'autoriser que :

- la marge latérale droite du bâtiment principal est dérogatoire de 2,23 m au lieu de 2,45 m;
- la marge latérale gauche du bâtiment principal est dérogatoire de 1,76 m au lieu de 1,54 m.

Adopté

**Avis de motion du règlement no. 985-2025 concernant l'établissement d'une tarification pour certains secteurs d'activités de la ville de Huntingdon**

Avis de motion est donné par monsieur Rémi Robidoux selon lequel le Règlement no. 985-2025 concernant l'établissement d'une tarification pour certains secteurs d'activités de la ville de Huntingdon sera adopté à une séance ultérieure.

**Dépôt et présentation du règlement no. 985-2025 modifiant le règlement de zonage no 512**

Le Règlement no. 985-2025 concernant l'établissement d'une tarification pour certains secteurs d'activités de la ville de Huntingdon est déposé et présenté par monsieur Rémi Robidoux.

**Adoption du projet règlement no. 985-2025 concernant l'établissement d'une tarification pour certains secteurs d'activités de la Ville de Huntingdon**

**Considérant qu'il** y a lieu d'abroger les règlements 629-2001 et 666-2003 relatifs à l'établissement d'une tarification pour certains secteurs d'activités;

**Considérant que** le projet de règlement 985-2025 établira une nouvelle tarification visant l'utilisation ou l'achat de certains biens, services, activités ou équipements de loisirs;

**Considérant qu'en** vertu des articles 244.1 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q., chapitre F.2.1), la Ville de Huntingdon peut prévoir que tout ou partie de ses biens, services ou activités soient financés au moyen d'un mode de tarification;

**Considérant** qu'il est dans l'intérêt de la Ville d'imposer une tarification pour les biens, services et activités qu'elle fournit;

**Considérant** qu'un avis de motion a été donné par monsieur Rémi Robidoux à la séance ordinaire du 3 mars 2025;

**Considérant que** le projet de règlement no 985-2025 a été présenté et déposé par monsieur Rémi Robidoux à la séance ordinaire du 3 mars 2025;

**Considérant** qu'une copie du règlement no 985-2025 a été remise aux membres du conseil municipal conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q, c.C-19).

25-03-03-6862

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr  
Appuyé par monsieur Maurice Brossoit  
Et résolu à l'unanimité :**

**D'adopter** le projet de règlement no 985-2025 concernant l'établissement d'une tarification pour certains secteurs d'activités de la Ville de Huntingdon.

Adopté

**Attribution d'un nom officiel pour une nouvelle voie de communication – Rue du Bicentenaire**

**Considérant** le développement dans le secteur commercial de la rue F-Cleyn nécessite l'attribution d'un nom officiel pour la nouvelle voie de communication du dit projet ;

**Considérant** qu'après délibération les membres du conseil ont fixé leur choix sur le nom « *rue du Bicentenaire* » en commémoration au 200<sup>e</sup> anniversaire de la Ville de Huntingdon, soit de 1825 à 2025.

25-03-03-6863

**Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit  
Appuyé par madame Andrea Geary  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**D'attribuer** le nom officiel de « Rue du Bicentenaire » à la nouvelle rue située dans le secteur nord de la municipalité.

**Qu'**une demande d'officialisation soit déposée à la Commission de toponymie du Québec à cet effet.

Adopté

**50. NOMINATION & GESTION DU PERSONNEL**

Aucun sujet.

**60. VARIA**

**Demande au ministère des Transports –Analyse de la conduite d'eaux pluviales**

**Considérant que** la conduite des eaux pluviales située sur le lot 3 229 242 et sous la route 138, face au boulevard Baird, déverse dans la rivière Châteauguay les eaux de ruissellement du fossé au nord de la route 138;

**Considérant que** lorsque le niveau de la rivière est élevé, les eaux de la rivière refoulent dans la conduite et inondent les terrains en bordure de la route 138;

**Considérant que** l'installation d'un clapet anti-retour à l'orifice de sortie empêcherait les eaux de la rivière de remonter dans la conduite.

25-03-03-6864

**Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit  
Appuyé par madame Andrea Geary  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le Conseil municipal demande au ministère des Transports de procéder à l'analyse de la situation en rapport à l'absence d'un clapet anti-retour sur la conduite des eaux pluviales sous leur juridiction.

Adopté

## **70. RAPPORT DES COMITÉS ET DES CONSEILLERS**

**M. Denis St-Cyr :** La compagnie Kubota Canada et la Ligue Canadienne de Hockey organisent, depuis 6 ans, le concours « Héros Communautaire » pour reconnaître les efforts exceptionnels de ceux qui font une différence dans leur communauté. Madame Betty Riel, fondatrice de la Fondation Betty Riel, est la grande gagnante du concours 2024. Elle a reçu un don de 25 000 \$ pour l'organisation caritative de son choix. La ligue de hockey junior a voté pour madame Riel.

**Mme Andrea Geary:** Elle remercie les employés du département des travaux publics pour leur bon travail lors des dernières tempêtes de neige.

Le Marché Fermier tiendra son marché d'hiver au HAECC (Centre communautaire et d'éducation des adultes) de Huntingdon, le dimanche 16 mars, de 10 h à 16 h.

**M. Florent Ricard :** Aucun sujet.

**M. Maurice Brossoit :** Aucun sujet.

**M. Rémi Robidoux:** Il a participé à une réunion du conseil de l'aréna. M. Brunette a assisté à la réunion pour s'informer de divers sujets.

Le directeur de l'aréna, M. Greg Renaud, fera un suivi pour la demande d'affichage d'un panneau publicitaire de la Ville de Huntingdon à l'intérieur de l'aréna.

Des réparations sur le système de refroidissement au glycol de l'aréna ont été faites pour un montant de plus de 70 000 \$. Monsieur Renaud, le directeur de l'aréna, a fait part aux membres du conseil d'administration que le montant de la facture était trop élevé. Suivant des discussions avec l'entrepreneur qui a effectué les travaux, celui-ci a réduit le montant de la facture de 11 000 \$ mais selon M. Renaud, il doit encore réduire d'au moins 23 000 \$ afin de ramener la facture à environ 35 000 \$.

### **Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé;

25-03-03-6865

**Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit  
Appuyé par monsieur Florent Ricard  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** la séance soit levée à 19 h 40.

Adopté

---

André Brunette, maire

---

Denyse Jeanneau, greffière